

Secteur 15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Gued Antoine NARTIVEZ  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-le-Roi, le 03/01/2023

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

Secteur 16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Aurélien BARRALIN  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-le-Roi, le 03/01/2023

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

Secteur 17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Valentin AERTENS  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-le-Roi, le 03/01/2023

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,